Intervention de Mme Catherine Aliquot-Vialat au Conseil municipal de St Pierre du Perray le 20 octobre 2011

Point 3.2 : <u>avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération</u> Intercommunale (SDCI)

Le projet de SDCI proposé, en ce qui concerne la commune de St Pierre du Perray, amène de la part de notre groupe d'élus un certain nombre de réflexions.

Notre groupe ne votera pas « POUR » le projet de délibération de l'équipe majoritaire de St Pierre du Perray qui propose de rejeter le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), car certains arguments avancés dans la rédaction de cette délibération nous paraissent polémiques et hors de propos. Notre groupe a donc décidé de voter « ABSTENTION ».

Cependant, nous ne sommes pas d'accord avec le schéma proposé qui, en permettant le retrait de Saintry sur Seine et Morsang sur Seine, laisse seulement 2 communes dans le SAN 91 : Saint Pierre du Perray et Tigery.

Si le SAN 91 a vécu à seulement 2 communes pendant 20 ans, de 1983 à 2003, sa situation d'alors était différente. Aujourd'hui, le SAN 91 a repris certaines compétences qu'il ne pourrait plus assumer financièrement s'il ne restait que 2 communes. Il conviendrait donc de ne pas disperser les communes qui composent l'actuel SAN 91 : Morsang sur Seine, Saintry sur Seine, Saint Pierre du Perray et Tigery.

En revanche, dans l'esprit voulu par la réforme des collectivités territoriales qui vise à augmenter la taille des structures intercommunales, il semblerait intéressant de rattacher d'autres communes essonniennes aux 4 communes du SAN 91 :

- soit seulement des communes de « rive droite de Seine » avec qui nous avons une communauté de territoire et de mode de vie : villes du même canton ou de la même circonscription.
- soit en rejoignant la Communauté d'Agglomération Seine Essonne (CASE).

En effet, notre bassin de vie est clairement tourné vers l'Essonne : Corbeil Essonnes où se trouve le Lycée Doisneau dont nous dépendons, le nouvel hôpital Sud Francilien d'Evry Corbeil, et Evry avec la Faculté d'Evry Val d'Essonne, la CPAM, la CAF, la Préfecture,... où nos habitants sont amenés à faire leurs démarches.

Il est nécessaire, dans cet esprit, de développer rapidement les transports dans ces directions afin de les rendre plus facilement accessibles à nos habitants.

Par ailleurs, il faudrait que le projet expose comment se feront les transferts financiers quand une commune quitte une intercommunalité pour en rejoindre une autre.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) soit revu en tenant compte de ces propositions.